



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 11 septembre 2024

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 1 182 000 francs pour l'adaptation du réseau de radiocommunication sécurisé POLYCOM en vue du maintien de sa disponibilité opérationnelle

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 1 182 000 francs (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'adaptation des centrales POLYCOM du canton, l'optimisation de la couverture réseau et la sécurisation d'émetteurs cantonaux.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Adaptation des centrales au réseau IP	830 000 francs
– Optimisation de la couverture	150 000 francs
– Sécurisation des liens de stations de base	94 000 francs
– Divers et imprévus	108 000 francs
Total	1 182 000 francs

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2025. Il est inscrit sous la politique publique H – Sécurité et population et la rubrique 0414-5060 « Equipements informatiques ».

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de loi s'inscrit dans le cadre de l'évolution nécessaire de l'infrastructure de radiocommunication POLYCOM, utilisée par les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) en Suisse, afin d'en garantir la disponibilité opérationnelle.

La Confédération a procédé à des modifications des composants du réseau national pour prolonger la durée d'exploitation de POLYCOM, et le canton de Genève doit également procéder à des adaptations sur les composants relevant du réseau cantonal d'ici 2025.

1. Le réseau POLYCOM à Genève

Le canton de Genève a intégré le réseau POLYCOM en 2009, après avoir procédé aux investissements prévus dans le cadre de la loi 10034, adoptée par le Grand Conseil le 29 juin 2007. Cette intégration a permis de mettre en réseau l'ensemble des partenaires de la protection de la population sur un système crypté et sécurisé, propriété des collectivités publiques.

De par son statut de canton frontière, Genève a largement bénéficié des investissements effectués par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) pour mettre en place l'infrastructure primaire du réseau. En outre, le canton de Genève partage les coûts de l'exploitation du réseau avec l'OFDF, à hauteur de 50%, malgré le fait qu'il représente 90% du nombre de terminaux actifs sur le territoire.

A fin 2022, ce sont 5 592 terminaux (appareils radios) genevois qui sont activés sur le réseau dans le canton de Genève. Ils équipent principalement :

- la police cantonale;
- les sapeurs-pompiers (groupement SIS, service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) et corps volontaires);
- les services de secours médico-sanitaires: la centrale d'appels sanitaires urgents, la brigade sanitaire cantonale, les entreprises d'ambulances privées et publiques;
- la protection civile;
- l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM);
- l'office cantonal de la détention (OCD);
- le service des routes nationales;

- les gardes cantonaux de l'environnement;
- le service du domaine public lacustre et de la capitainerie ;
- le service de sécurité du pouvoir judiciaire;
- les agents de la police municipale (APM).

En outre, la police cantonale (117), la centrale d'appels sanitaires urgents (144), le groupement SIS (118), l'OCPPAM, les APM et les gardes de l'environnement sont également équipés de centrales radios POLYCOM, pour un total de 64 postes opérateurs. Ces centrales sont interconnectées sur un réseau spécifique et raccordées sur l'infrastructure du réseau primaire POLYCOM à travers des liens particuliers (passerelles). Afin d'optimiser les coûts, toutes les centrales des partenaires du canton fonctionnent sur la technologie PRESCOM, ceci permettant de mutualiser des équipements et des ressources système. La maintenance de ces équipements est également mutualisée.

Egalement dans une perspective de rationalisation et de maîtrise des coûts, la mise en service, la programmation et le premier niveau de réparation de l'ensemble des terminaux utilisés dans le canton sont assurés par un centre cantonal de maintenance, sous l'égide de la police. Ce centre collabore en outre avec l'OFDF à la maintenance du réseau primaire POLYCOM.

Le réseau POLYCOM a démontré une très grande disponibilité et permet d'assurer des communications sécurisées au sein et entre les différents partenaires du réseau. Il garantit également les communications avec les autres cantons et les différentes entités de la Confédération. Dans le cadre de la collaboration transfrontalière, des passerelles ont été créées et sont activables en tout temps afin d'assurer la coordination des interventions des moyens suisses et français. Il s'agit donc d'un réseau stratégique pour les AOSS.

Enfin, c'est via le réseau POLYCOM que la population serait en mesure de faire appel aux secours, dans le cadre du dispositif des points de rencontre d'urgence (PRU), en cas d'indisponibilité des canaux usuels, notamment en cas de délestage ou d'autres mesures liées à un risque de pénurie d'électricité.

2. Migration nationale de l'infrastructure POLYCOM

Comme toute technologie, POLYCOM nécessite des mises à jour et connaît des évolutions techniques. Son fabricant, l'entreprise Airbus, assure une assistance technique jusqu'en 2035 pour la technologie TETRAPOL, sur laquelle se fonde le système POLYCOM.

Pour que TETRAPOL puisse être utilisée jusqu'à cette date, une mise à niveau importante du réseau doit être effectuée d'ici 2025. Elle consiste à migrer la technologie TDM (*Time-division multiplexing*) utilisée jusqu'à présent vers la technologie IP (*Internet Protocol*). La technologie TDM ne sera plus supportée à partir de 2025.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée fédérale a approuvé, le 6 décembre 2016, un crédit d'ensemble de 159,6 millions de francs, destiné à maintenir la valeur du réseau POLYCOM, à l'échelon national. Il se compose de :

- 94,2 millions de francs pour le développement, l'acquisition et l'exploitation de la nouvelle technologie;
- 65,4 millions de francs pour le remplacement des stations de base de l'OFDF (comprenant celles situées sur notre canton).

La migration des stations de base de l'OFDF couvrant le canton de Genève a été réalisée en février 2023.

Si l'ancienne technologie TDM pourra encore être utilisée dans le canton de Genève jusqu'à fin 2025, il est impératif que la migration de tous les éléments d'infrastructure cantonaux restants, y compris dans les centrales, soit complètement finalisée à cette échéance.

3. Autres projets télématiques fédéraux

En parallèle de la migration évoquée ci-dessus, la Confédération conduit plusieurs projets visant à optimiser les systèmes télématiques nationaux des AOSS et liés à l'avenir de POLYCOM.

L'amélioration de la disponibilité du réseau POLYCOM en cas de blackout électrique de longue durée fait partie de ces projets. L'Assemblée fédérale a validé, le 8 juin 2022, un crédit d'investissement de 60 millions de francs destiné à prolonger la durée de fonctionnement autonome du réseau, de 8 heures actuellement à 3 jours. Le projet, qui doit se concrétiser dans notre canton entre 2024 et 2026, renforcera les mesures prises pour une telle situation.

Suite au rapport de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), du 14 décembre 2023¹, concernant le remplacement de POLYCOM par un système mobile de communication sécurisée à large bande axé sur les besoins futurs, le Conseil fédéral a confirmé son intention de mettre à disposition des AOSS un nouveau système mobile de communication

¹ https://www.fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/30/cons_1/doc_4/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-dl-proj-2024-30-cons_1-doc_4-fr-pdf-a.pdf

sécurisée à large bande et chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de préparer un projet de modification de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, du 20 décembre 2019 (LPPCi; RS 520.1), pour y intégrer ce nouveau réseau qui devra permettre d'assurer des communications incluant également des données (p. ex images ou vidéos) et qui soit également à l'épreuve du blackout électrique².

4. Migration des centrales cantonales

La migration nationale de l'infrastructure POLYCOM du TDM vers le réseau IP rend également nécessaire de procéder à des adaptations techniques pour les centrales de technologie PRESCOM utilisées dans notre canton, afin de conserver leurs fonctionnalités actuelles. Il est impératif, d'une part, d'acquérir de nouvelles passerelles afin d'interconnecter les centrales genevoises via le réseau primaire POLYCOM IP et, d'autre part, d'effectuer des adaptations sur les centrales elles-mêmes. Ces adaptations d'outils spécifiques au canton ne sont logiquement pas couvertes par un financement fédéral.

5. Amélioration de la couverture réseau du canton de Genève

Si le réseau POLYCOM est aujourd'hui déployé dans l'ensemble du canton de Genève, il fait régulièrement l'objet d'améliorations, notamment pour des sites particuliers dont la configuration impacte sur la qualité de la couverture. Ainsi, dans certaines infrastructures d'importance, des équipements particuliers ont été intégrés : c'est notamment le cas pour les tunnels autoroutiers, le Palais de justice, l'Aéroport international de Genève, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ou encore pour les tunnels ferroviaires, comme sur la ligne du Léman Express.

Deux sites identifiés présentent des défauts récurrents de couverture alors qu'ils sont particulièrement sensibles en matière d'intervention. Il s'agit des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et du centre commercial de Balexert.

Concernant les HUG, l'intérieur du bâtiment sis à la rue Gabrielle-Perret-Gentil présente un déficit de couverture. Le service de sécurité interne ainsi que les ambulanciers rapportent des difficultés de communication qui ont pu être confirmées par le centre cantonal de maintenance lors de mesures. Après différentes évaluations, la mise en place d'une station de base a été retenue

² <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-99545.html>

comme étant la meilleure solution technique. Elle permettra de garantir la couverture du site et d'optimiser, par la même occasion, la couverture extérieure du réseau dans ce secteur.

Le site de Balexert, plus grand centre commercial de Suisse romande, présente également une mauvaise couverture réseau. Or, il s'y déroule très fréquemment des interventions de services de sécurité et de services sanitaires. Le manque de réseau rend difficile la communication entre intervenants et centrales d'urgences. Les intervenants sont contraints de recourir aux réseaux des opérateurs de téléphonie publique, peu adaptés aux missions et engendrant une perte de temps en intervention. Afin de pallier cette carence, une première solution de fortune a été déployée sous la forme d'un relai disponible à proximité (solution IDR). Toutefois, il n'autorise qu'une seule communication locale à la fois pour l'ensemble des intervenants, et le canal ouvert est audible pour tous les utilisateurs connectés (absence de confidentialité entre services).

Le centre cantonal de maintenance a conclu que la mise en place d'un répéteur d'ondes HF serait la meilleure solution afin de couvrir l'intérieur du centre commercial.

6. Sécurisation du réseau genevois

Trois stations de base situées sur territoire du canton de Genève présentent des déficits en matière de sécurisation de leurs liens avec le réseau. Afin de garantir la redondance nécessaire de ces liens, leur connexion aux autres éléments de l'infrastructure réseau par la voie d'une fibre optique spécifiquement dédiée est la solution retenue.

Cette sécurisation des liens est un élément primordial afin de garantir une disponibilité du réseau POLYCOM en tout temps. Les réflexions menées dans le cadre d'un risque de pénurie d'énergie ou de blackout ont mis en évidence l'importance du réseau POLYCOM en cas d'effondrement des réseaux de téléphonie publique. Il convient donc d'autant plus de garantir la robustesse des interconnexions du réseau POLYCOM.

7. Financement

Les coûts de l'investissement

Comme indiqué précédemment, la mise à jour des stations de base est financée par l'OFDF, dans le cadre du financement de la migration IP. Seules les adaptations nécessaires aux centrales cantonales sur le nouveau réseau doivent être assumées par notre canton à hauteur de 830 000 francs.

L'optimisation de la couverture réseau sur les sites des HUG et celle de Balexert sont devisées à 244 000 francs.

En résumé, l'investissement projeté porte sur les montants suivants :

	Investissement
Adaptation au réseau IP des centrales PRESCOM	601 000 francs
Adaptation au réseau IP des centrales EVIDEN	229 000 francs
Mise en place d'une station de base aux HUG	150 000 francs
Mise en place d'un répéteur d'ondes HF à Balexert	94 000 francs
Divers et imprévus / variation de change :	108 000 francs
TOTAL	1 182 000 francs

En prévision de ces travaux, le centre cantonal de maintenance a intégré la somme correspondante dans son plan décennal des investissements. L'investissement a été repoussé en 2025 au vu de l'avancement du projet fédéral de migration IP.

L'installation d'un répéteur d'ondes HF à Balexert et le tirage de fibres optiques sont soumis à la réglementation sur les marchés publics. Les adaptations à réaliser dans les centrales PRESCOM doivent être assurées par l'entreprise qui en détient la technologie. La réalisation des liens des centrales vers le réseau IP et la mise en place d'une station de base aux HUG doivent être effectuées par l'entreprise Eviden (groupe Atos).

Outre les investissements réalisés au moyen de la présente loi, un montant de 100 000 francs sera couvert par le crédit de renouvellement de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) (loi 12459) pour l'adaptation du réseau de fibre optique.

Les coûts de fonctionnement induits

Il sied de préciser que les coûts induits seront imputés au Centre de compétence des systèmes d'information police (CCSIP) et absorbables à budget constant par ledit centre.

L'incidence sur les coûts d'exploitation des radios, à savoir le répéteur d'ondes HF de Balexert ainsi que la station de base aux HUG, se monte à 57 000 francs par année et représente une hausse de 9,7 francs par radio. 42% de ces coûts sont refacturés à des tiers (communes, groupement SIS, Genève Aéroport, HUG, ambulances privés).

Durant la phase transitoire de l'extension PRESCOM et LAG IP Eviden, les coûts des centrales par poste opérateur augmenteront de 43 000 francs, dont 43% seront également refacturés à des tiers (groupement SIS et communes).

Enfin, des coûts de fonctionnement induits seront générés pour les 3 raccordements de fibre optique qui passent par des infrastructures Swisscom (canalisations), pour un total de 20 000 francs par an.

Charges de fonctionnement induites (en milliers de francs)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Années suivantes
Base HUG (<i>nature 31</i>)	51	51	51	51	51	51	51
Répéteur d'ondes HF de Balexert (<i>nature 31</i>)	6	6	6	6	6	6	6
Location fibre Swisscom	20	20	20	20	20	20	20
Incidence sur les coûts des centrales par poste opérateur de centrale durant la phase transitoire	43	0	0	0	0	0	0
Sous-total charges induites au budget 2024	120	77	77	77	77	77	77
Intérêts et amortissements (<i>natures 33 et 34</i>)	128	257	257	257	257	137	17
Sous-total charges induites supplémentaires	128	257	257	257	257	137	17
Total charges induites	248	334	334	334	334	214	94
Refacturation hors Etat (répéteur d'ondes HF de Balaxert + SB HUG)	43	24	24	24	24	24	24
Résultat net lié	205	310	310	310	310	190	70

Comme mentionné, les coûts induits seront imputés au CCSIP et absorbables à budget constant par ce service.

8. Conséquences en cas de non-réalisation

Si les adaptations ne sont pas réalisées dans les centrales d'ici fin 2025, celles-ci ne pourront plus communiquer sur le réseau. Au vu de la coordination nécessaire entre les centrales et le personnel intervenant, les conséquences opérationnelles seraient très importantes et obligeraient ce dernier à utiliser systématiquement les réseaux publics de téléphonie mobile pour atteindre les centrales. Tenant compte de ces éléments et de la fragilité des réseaux publics (plusieurs pannes se sont produites récemment), la renonciation à l'utilisation du système POLYCOM dans le canton de Genève n'est pas une option envisageable.

Concernant les adaptations de couverture aux HUG et à Balexert, un renoncement impliquerait le *statu quo* et la dépendance, sur ces sites, de communications non sécurisées via les opérateurs de téléphonie mobile publics, avec toutes les contraintes évoquées précédemment.

Enfin, s'agissant des liens à mettre en place pour sécuriser les stations de base, l'absence de réalisation ne permettrait pas de garantir la redondance nécessaire pour assurer la disponibilité opérationnelle permanente du réseau.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des institutions et du numérique.
- ♦ Objet: Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 182 000 francs pour l'adaptation du réseau de radiocommunication sécurisé POLYCOM en vue du maintien de sa disponibilité opérationnelle.
- ♦ Rubrique budgétaire concernée :
CR 0414 – NAT 5060 Equipements informatiques
- ♦ Politique publique concernée : "H – Sécurité et population"
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	1 182 000 francs
- Recettes d'investissement	0 francs
Investissements nets	1 182 000 francs

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en millions de fr.)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Dépenses brutes	1.2	-	-	-	-	-	-	1.2
Recettes brutes	0	-	-	-	-	-	-	0
Invest. nets	1.2	-	-	-	-	-	-	1.2

Projet de loi n° 13534
du 11 mars 2014

Service des institutions
et du numérique

MB

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet. oui non

(en mio\$ de fr.)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Dès 2032
Coûts liés nets	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts induits nets	-0.13	-0.26	-0.26	-0.26	-0.26	-0.14	-0.00	-0.00
Coûts nets de fonctionnement	-0.13	-0.26	-0.26	-0.26	-0.26	-0.14	-0.00	-0.00

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

Ce projet nécessite des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement). oui non

Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement dès 2025. oui non

Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2024-2027. oui non

Autre remarque : Les coûts induits seront absorbés par les charges de fonctionnement déjà dotée au budget 2024.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 16.07.2024

Signature du responsable financier du département investisseur :

Michel Clavel
Directeur financier

Genève, le : 16.07.2024

Signature du responsable financier du département utilisateur :

Michel Clavel
Directeur financier

2. Avis du département des finances

Remarques complémentaires du département des finances :

Ce projet n'engendre aucune charge de fonctionnement liée.

Concernant les charges de fonctionnement induites :

- les charges d'intérêts et les amortissements s'élèvent à 257'000 francs par an, sur une période de 5 ans.
- le coût d'exploitation supplémentaire des radios sera de 77'000 francs par an dès 2026. Ce montant sera financé par le budget courant du centre de compétence des systèmes d'information police (CCSIP).

Une partie des coûts d'exploitation seront refacturés à des tiers (communes, groupement SIS, Genève Aéroport, HUG, ambulances privés), soit environ 24'000 francs par an dès 2026.

Genève, le :

Visa du département des finances :

16.07.24



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 09/07/2024.



1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 182 000 francs pour l'adaptation du réseau de radiocommunication sécurisé POLYCOM en vue du maintien de sa disponibilité opérationnelle

Projet présenté par le département des institutions et du numérique

(montants annuels, en mios de fr.)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Dépenses d'investissement	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2
Recettes d'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2
Télécom° - Eqpmts réseau/tél.	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Télécom° - Eqpmts réseau/tél.	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

Date et signature direction financière (utilisateur) :

16.07.2024

ANNEXE 2

Michel Clavel
Directeur financier

2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1 182 000 francs pour l'adaptation du réseau de radiocommunication sécurisée POLYCOM en vue du maintien de sa disponibilité opérationnelle

Projet présenté par le département des institutions et du numérique

(montants annuels, en mios de fr.)	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Dès 2032
TOTAL charges liées et induites	0.13	0.26	0.26	0.26	0.26	0.14	0.00	0.00
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
30 Salaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières [34]	0.01	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.12	0.24	0.24	0.24	0.24	0.12	0.00	0.00
Subventions [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prestations propres sur immobilisations (activation charges de personnel) [43]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	-0.13	-0.26	-0.26	-0.26	-0.26	-0.14	0.00	0.00

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

Date et signature direction financière (utilisateur) :

16.07-2024



Michel Clavel
Directeur financier